

VISITES GROUPEES

2024 - 2025



ROISSY

DES EXCURSIONS À DEUX PAS DE LA CAPITALE



SOMMAIRE

VOYAGEZ À TRAVERS LE TEMPS

Écouen, une ville au patrimoine d'exception	3
Écouen / Royaumont, découverte des joyaux de la région	4
Écouen / Chantilly, sur les pas d'Anne de Montmorency	5
Écouen / Saint Denis, dans la cour des grands	6
Écouen / Montmorency, une histoire de famille	7
Écouen / Archéa, de la Renaissance à la Préhistoire	8
Louvres, les trésors de la terre	9

EMBARQUEZ POUR L'AÉROPORT

Roissy, les coulisses de l'aéroport Paris Charles-De-Gaulle	11
Écouen / Roissy, du patrimoine à l'aéroport	12
Roissy, l'aviation d'hier et aujourd'hui	13
Goussainville / Roissy, les petits secrets d'un aéroport	14

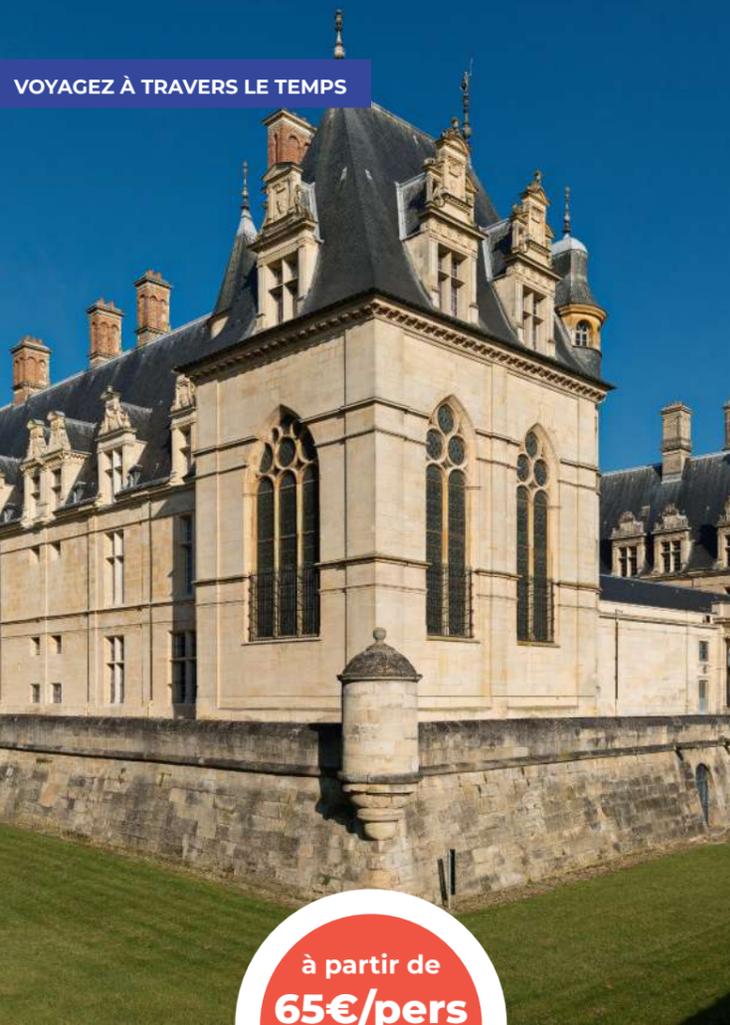
FLÂNEZ DANS LA NATURE

Luzarches, à travers les bois et les ruchers	15
Luzarches, au fil des siècles	16

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INFORMATIONS PRATIQUES

25



à partir de
65€/pers
de 20 à 60
personnes

Église Saint-Acceul

Parcours des peintres



La petite anecdote :

Le Château d'Écouen est **le seul** musée dédié **intégralement** à la Renaissance dans toute la France

ÉCOUEN, UNE VILLE AU PATRIMOINE D'EXCEPTION

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

14h - Visite commentée de l'Église Saint-Acceul

Visitez l'Église Saint-Acceul dont la principale particularité réside dans ses vitraux intacts depuis la Renaissance.

15h - Balade commentée du Parcours des Peintres

Découvrez la ville d'Écouen et sa colonie de peintres à travers un parcours de 20 panneaux - étapes implantés dans des vieilles rues pittoresques.

16h - Conférence sur le Télégraphe de Chappe

Assistez à une conférence sur le Télégraphe de Chappe, l'acte de naissance des télécommunications.

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite commentée de l'Église Saint-Acceul
- La balade commentée du Parcours des Peintres
- La conférence sur le Télégraphe de Chappe
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

ÉCOUEN, ROYAUMONT DÉCOUVERTE DES JOYAUX DE LA RÉGION

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant semi-gastronomique avec supplément de 10€ par personne.

15h - Visite guidée de l'abbaye de Royaumont

Venez découvrir l'Abbaye cistercienne de Royaumont et ses plus de 800 ans d'histoire. De Saint Louis à nos jours en passant par la Révolution française, la Révolution industrielle et la Première Guerre Mondiale, partez à la découverte de l'abbaye royale et de ses jardins remarquables.

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de l'abbaye de Royaumont
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



à partir de
60€/pers
de 20 à 60
personnes

Château d'Écouen

Réfectoire des moines - Royaumont



La petite anecdote :

Savez-vous que tous les ans l'Abbaye de Royaumont accueille **un festival de danse et de musique** ? Au programme : plusieurs dizaines de concerts et de spectacles répartis sur 6 week-ends en automne.



à partir de
65€/pers
de 20 à 60
personnes

Château d'Écouen

Grande Singerie - Chantilly



La petite anecdote :

Ces deux Châteaux ont appartenu à **Anne de Montmorency**, connétable des rois François 1^{er} et Henri II

ÉCOUEN, CHANTILLY SUR LES PAS D'ANNE DE MONTMORENCY

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant semi-gastronomique avec supplément.

15h - Visite guidée du Château de Chantilly

Découvrez l'un des joyaux du patrimoine français, niché au cœur d'une forêt, à seulement une heure de Paris. Le Château-Musée de Chantilly abrite la plus grande collection de peintures anciennes après le Louvre, ainsi que certaines des plus belles écuries d'Europe, où des spectacles et animations équestres sont proposés toute l'année. Le site comprend également un magnifique parc et des jardins, sans oublier les célèbres ateliers de crème Chantilly. Une visite inoubliable dans un lieu d'exception !

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du Château de Chantilly
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

ÉCOUEN, SAINT-DENIS DANS LA COUR DES GRANDS

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant semi-gastronomique avec supplément.

15h - Visite guidée de la Basilique / Cathédrale de Saint-Denis

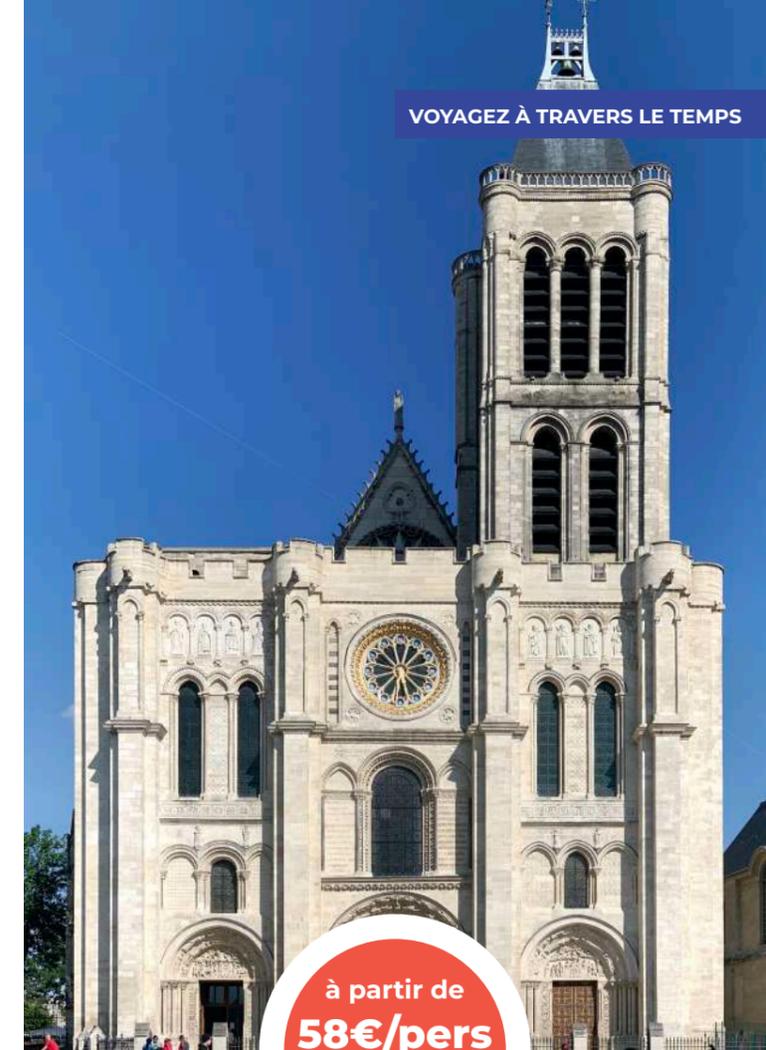
Monument incontournable dans l'histoire de France, la Basilique-Cathédrale est une œuvre majeure de l'architecture gothique au XII^e siècle. En plus de sa remarquable architecture, vous pourrez revivre la période de la Renaissance, notamment à travers la découverte de ses tombeaux monumentaux. La basilique recèle en son sein, le plus important ensemble de sculpture funéraire du XII^e au XVI^e siècle.

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite guidée de la cathédrale de Saint-Denis
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



à partir de
58€/pers
de 20 à 60
personnes

Daphné - Musée de la Renaissance

Intérieur de la basilique



La petite anecdote :

Le château d'Écouen abrite la **Chambre du Roi Henri II**. Son tombeau et celui de **son épouse, Catherine de Médicis**, repose dans la basilique de Saint Denis



à partir de
55€/pers
de 20 à 45
personnes



Sculpture -Château Écouen



Collégiale St Martin

La petite anecdote :

La collégiale Saint-Martin de Montmorency abrite quelques **tombe de la famille Montmorency**.

Découvrez le **tombeau d'Anne de Montmorency en réalité augmentée** grâce à une tablette - devis sur demande

ÉCOUEN, MONTMORENCY UNE HISTOIRE DE FAMILLE

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant semi-gastronomique avec supplément.

14h30 - Visite guidée de la collégiale St Martin de Montmorency

Laissez-vous raconter l'histoire de la collégiale Saint-Martin de Montmorency, un splendide édifice du XVI^e siècle. Ses vitraux d'origine illustrent la famille Montmorency ainsi que de grandes scènes religieuses. Les vitraux du XIX^e siècle complètent cet ensemble et montrent l'évolution des techniques de vitrail. La collégiale abritait également le tombeau, aujourd'hui détruit, d'Anne de Montmorency, propriétaire du château d'Écouen, ainsi que celui de son épouse Madeleine de Savoie.

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 2 plats, eau, apéritif, vin et une boisson chaude
- La visite guidée de la Collégiale St Martin de Montmorency
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

ÉCOUEN, ARCHÉA DE LA RENAISSANCE À LA PRÉHISTOIRE

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période : mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant semi-gastronomique avec supplément.

15h - Visite guidée du musée ARCHÉA

Venez passer l'après-midi à découvrir de manière interactive l'exposition. Dans un bâtiment contemporain, ARCHÉA vous propose de plonger dans l'histoire à travers les résultats de 40 ans de recherches archéologiques menées au nord-est de l'Île-de-France. Près de 750 objets, allant de la préhistoire aux temps modernes, issus de 87 sites archéologiques, sont présentés. Projections numériques, reconstitutions, éléments à manipuler et maquettes aident à mieux comprendre cette histoire. Les visites incluent une présentation de l'exposition par un médiateur du musée, qui s'adapte à tous les publics, néophytes comme spécialistes.

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée national de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du musée ARCHÉA
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



à partir de
44€/pers
de 20 à 30
personnes



Musée de la Renaissance



Musée ARCHÉA

La petite anecdote :

À chaque construction sur le territoire (aéroport, hôtels, etc.), des **fouilles archéologiques** ont été menées, et les **découvertes ont été rapportées au musée ARCHÉA**.



à partir de
49€/pers
de 20 à 40
personnes



LOUVRES LES TRÉSORS DE LA TERRE

12h - Visite commentée de la Brasserie d'Orville

Deux frères sont à l'origine de ce projet. Agriculteurs, ils cultivent de l'orge sur l'exploitation familiale pour produire le malt pilsner nécessaire au brassage des différentes bières. La Brasserie d'Orville développe un circuit court de production « de la terre à la bouteille ». Découvrez comment est produite cette bière locale et terminez la visite par une dégustation.

13h - Déjeuner à la Brasserie d'Orville

Déjeunez au sein de la Brasserie d'Orville.

14h30 - Visite guidée du musée ARCHÉA

Venez passer l'après-midi à découvrir de manière interactive l'exposition. Dans un bâtiment contemporain, ARCHÉA vous propose de plonger dans l'histoire à travers les résultats de 40 ans de recherches archéologiques menées au nord-est de l'Île-de-France. Près de 750 objets, allant de la préhistoire aux temps modernes, issus de 87 sites archéologiques, sont présentés. Projections numériques, reconstitutions, éléments à manipuler et maquettes aident à mieux comprendre cette histoire. Les visites incluent une présentation de l'exposition par un médiateur du musée, qui s'adapte à tous les publics, néophytes comme spécialistes.

Ce tarif comprend :

- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, soft ou vin ou 1/2 pression bière et boisson chaude
- La visite commentée de la Brasserie d'Orville
- La visite guidée du musée ARCHÉA
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

La petite anecdote :

Les bières de la **Brasserie d'Orville** ont reçu de **nombreux prix** à l'occasion de **concours prestigieux**





à partir de
56€/pers
de 20 à 60
personnes

Château d'Écouen



Concorde - Aéroport CDG



La petite anecdote :

La visite de l'aéroport se fait grâce à notre **guide passionné** qui faisait parti **des équipes du Concorde**

ÉCOUEN, ROISSY DU PATRIMOINE À L'AÉROPORT

10h - Visite guidée du Château d'Écouen - Musée National de la Renaissance

Passez une matinée à découvrir le Musée de la Renaissance et ses magnifiques collections. L'un des plus prestigieux ensemble d'arts décoratifs de la période: mobiliers, céramiques, émaux, orfèvrerie, armes, verrerie, vitraux, peintures & tapisseries.

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires. En option, possibilité de repas dans un restaurant service buffet ou semi-gastronomique avec supplément.

14h30 - Visite commentée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogare S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du Château d'Écouen - Musée National de la Renaissance
- Le déjeuner selon la formule proposée avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite commentée de l'aéroport
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

ROISSY LES COULISSES DE L'AÉROPORT PARIS-CDG

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires servi sous forme de buffet avec 3 plats, 1/4 de vin et un café ou thé par personne

14h30 - Visite commentée de l'aéroport en zone réservée

À bord de votre car, un guide passionné d'aéronautique vous divulguera tous les secrets de cette incroyable fourmilière géante qui ne dort jamais. Longez les zones d'entretiens, de maintenance et de fret, admirez de plus près le ballet incessant des avions. Vous en prendrez plein la vue ! Complété par un passage à la Maison de l'Environnement de Roissy, vous serez incollable sur le sujet !

La visite se déroule en trois temps :

- Accueil et conférence à la Maison de l'environnement et du développement durable.
- Visite en autocar de la zone réservée de l'aéroport CDG.
- Visite en autocar du village de Roissy-en-France.

Ce tarif comprend :

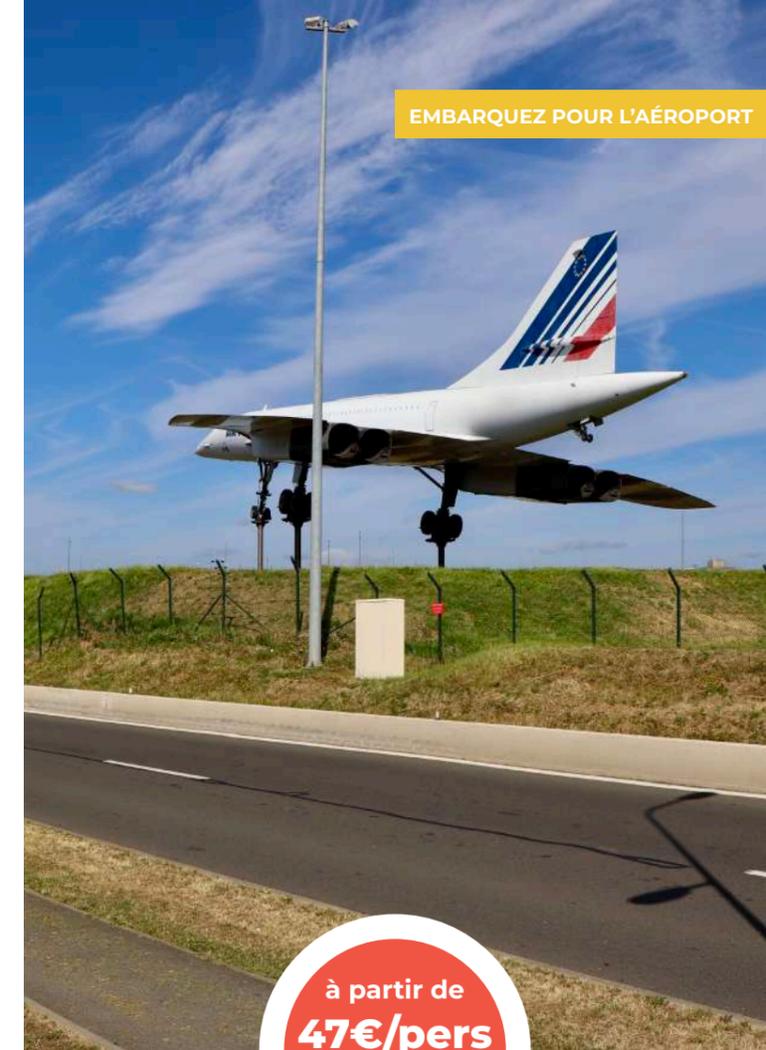
- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite commentée de l'aéroport en zone réservée
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

La petite anecdote :

Avec notre **guide passionné** qui faisait parti **des équipes du Concorde**, revivez l'aventure de cet **avion mythique** au travers d'une conférence - devis sur demande



à partir de
47€/pers
de 15 à 25
personnes

Terminal 1 Paris-CDG



Vue sur le Concorde





à partir de
65€/pers
de 20 à 60
personnes



La petite anecdote :

En 1927, le biplan **Oiseau Blanc** tenta de traverser l'Atlantique du Bourget à New York. Disparu en vol, seul son **train d'atterrissage**, exposé au **Musée de l'Air et de l'Espace**, en reste le mystérieux vestige.

ROISSY / MUSÉE DE L'AIR ET L'ESPACE

L'AVIATION D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

10h - Visite commentée de l'aéroport Charles de Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogare S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !

12h30 - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires.

14h30 - Visite guidée du Musée de l'Air et de l'Espace

Vous vivrez une aventure fascinante du XX^e siècle : la conquête de l'air et de l'espace. Vous explorerez une collection exceptionnelle de plus de 150 avions, hélicoptères et fusées, incluant le Soyouz et l'Ariane 5. Vous aurez l'occasion de visiter deux Concorde : le prototype piloté par le célèbre André Turcat et un exemplaire d'Air France.

Ce tarif comprend :

- La visite commentée de l'aéroport
- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite guidée du Musée de l'Air et de l'Espace
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles

GOUSSAINVILLE, ROISSY

LES COULISSES DE L'AÉROPORT PARIS-CDG

10h - Visite guidée du Vieux Pays de Goussainville

Venez explorer l'histoire surprenante et mouvementée du « village presque fantôme » du Vieux Pays de Goussainville, qui est loin d'être totalement abandonné. Votre guide vous racontera comment la construction de l'aéroport de Roissy dans les années 70 a perturbé la tranquillité de ce lieu. Vous découvrirez ce village, avec son église classée, à travers une promenade dans une ambiance quasi surréaliste, où le temps semble suspendu.

12h - Déjeuner

Déjeunez dans un de nos restaurants partenaires

14h - Visite commentée de l'aéroport Charles-de-Gaulle

L'aérogare 1, l'aérogare 2 avec ses 6 terminaux, l'aérogare des charters, les 4 pistes, les 3 tours de contrôle, la zone de fret, ainsi que les nouvelles aérogare S3 et S4 dédiées à Air France et 2G aux avions régionaux. Vous serez impressionnés par le ballet incessant d'Airbus, Boeing, Embraer et autres, dont le géant des airs : l'Airbus A380. Sans oublier le Concorde, exposé au centre de l'aéroport !

Ce tarif comprend :

- La visite guidée du vieux village de Goussainville
- Le déjeuner servi sous forme de buffet avec 3 plats, eau, 1/4 de vin et une boisson chaude
- La visite commentée de l'aéroport
- Une gratuité pour le repas du chauffeur

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles



à partir de
59€/pers
de 20 à 30
personnes



La petite anecdote :

Le vieux village de Goussainville à survécu **grâce à son église classée Monument Historique**. Aujourd'hui, le village connaît un **projet de revitalisation**.



à partir de
45€/pers
de 5 à 16
personnes

Découverte d'un rucher



Église Saint-Côme Saint-Damien



LUZARCHES À TRAVERS LES BOIS ET LES RUCHERS

13h30 - Balade commentée de Luzarches

Venez découvrir l'histoire et l'évolution de Luzarches à travers son riche patrimoine. La visite commence à la gare de Luzarches, accessible depuis Paris Gare du Nord via la ligne « H », où notre guide vous accompagnera dans un parcours de découverte entre le Moyen Âge et le XIX^e siècle. Le groupe visitera le Château de la Motte et Château Saint-Côme, l'église classée de Saint-Côme et Saint-Damien, datant du XI^e siècle, qui accueille depuis 1180 des reliques des saints. La visite continue par la découverte de la halle historique du XIV^e siècle et les bâtiments historiques du village. Ce village calme situé dans le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France vous propose une expérience nature et historique hors du temps.

15h - Découverte d'un rucher local

Revêtez la tenue d'un apiculteur local et découvrez à ses côtés comment évolue un rucher. Cette visite détaillée vous plongera dans son quotidien et vous dévoilera comment les abeilles produisent le miel. Miel que vous pourrez déguster au bureau d'information touristique de Luzarches dans un cadre chaleureux.

Ce tarif comprend :

- La visite commentée de Luzarches
- La visite du rucher

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles
- Le repas

La petite anecdote :

Vous trouverez dans le vallon de Roquemont des **vaches Highland**. En effet, Luzarches héberge ces vaches **grâce à son jumelage avec Montrose** en Écosse.



LUZARCHES AU FIL DES SIÈCLES

10h30 - Balade commentée de Luzarches

Venez découvrir l'histoire et l'évolution de Luzarches à travers son riche patrimoine. La visite commence à la gare de Luzarches, accessible depuis Paris Gare du Nord via la ligne « H », où notre guide vous accompagnera dans un parcours de découverte entre le Moyen Âge et le XIX^e siècle. Le groupe visitera le Château de la Motte et Château Saint-Côme, l'église classée de Saint-Côme et Saint-Damien, datant du XI^e siècle, qui accueille depuis 1180 des reliques des saints. La visite continue par la découverte de la halle historique du XIV^e siècle et les bâtiments historiques du village. Ce village calme situé dans le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France vous propose une expérience nature et historique hors du temps.

12h - Déjeuner libre

14h - Atelier de plantes médicinales

Et si on vous dit que les plantes possèdent des pouvoirs, est-ce que vous les regarderez plus attentivement ?

Notre atelier d'une durée de 2h30 propose aux participants une initiation aux bienfaits des plantes médicinales à travers l'élaboration des produits, tel que des savons, des huiles, des crèmes et même des eaux florales. Partez de l'atelier avec les produits fabriqués par vous même !

Ce tarif comprend :

- La visite commentée de Luzarches
- L'atelier
- Le matériel pour réaliser des produits lors de l'atelier.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport (demande en supplément)
- Les assurances
- Les dépenses d'ordres personnelles
- Le repas



à partir de
25€/pers
de 10 à 20
personnes

Vestige du château de Luzarches



Atelier de plantes médicinales



La petite anecdote :

La forêt luzarchoise offre **18 hectares de nature** dédiés à la biodiversité, et à la **promenade familiale** à travers ses nombreux chemins et pistes cyclables.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRESTATION DE GROUPES

DENOMINATION ET DISPOSITION GENERALES

OFFICE DE TOURISME GRAND ROISSY
Association Loi 1901. SIRET 450398029 00022. CODE NAF/APE : 9499Z - IM095120017
Adresse : 6 Allée du Verger, 95700 Roissy-en-France
La garantie financière est apportée par l'APST, Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme 15 avenue Carnot – 75017 Paris cedex

PREAMBULE / DEFINITIONS

Conformément à l'article R211-4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de vente ont vocation à informer les clients de l'office du tourisme, préalablement à la signature du contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation du contrat.

Conformément à l'article L211-9 du Code du Tourisme, l'office de tourisme se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes conditions particulières de vente, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.
Les présentes conditions particulières de vente sont valables à compter du 1er Avril 2019 et sont applicables sauf conditions particulières convenues contractuellement.
La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par l'office de tourisme implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

FORMATION DU CONTRAT ET RESERVATION

Conformément à l'article R211-4 du Code du Tourisme toute réservation se fait suite à un devis préalablement remis au client comprenant les détails et informations particulières liées à la ou les visite(s) décrite(s).

On entend par informations particulières, toutes informations concernant, les dispositions spécifiques que doit prendre le client avant d'effectuer la prestation.

Les descriptions et photographies des prestations référencées sur nos devis ont pour unique objet d'évoquer la prestation choisie et n'ont qu'une valeur indicative.

Toute réservation ne sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part, de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par l'office de tourisme compte tenu des places disponibles. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur,
- et d'autre part, de la réception d'un acompte de 50 % du montant total ou de la totalité des prestations selon les termes de l'article « REGLEMENT » des présentes conditions particulières de vente.

Contrat obligatoire en application aux articles L211-10 et R211-6 du code du tourisme

DUREE DE LA PRESTATION

Le Client signataire du Contrat, conclut pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

PRIX

Sauf mention contraire, les prix de vente sont affichés en Euros, par personne, (sauf les tarifs forfaitaires des visites guidées) sur la base de 30 personnes et TVA comprise.
Les prix affichés correspondent au prix de la prestation, toutes taxes comprises (TTC).
Nous nous réservons le droit d'y apporter une majoration par participant, au cas où le groupe serait inférieur à 30 personnes. Au-dessous de 15 personnes, les participants à la prestation ne sont plus considérés comme « groupe » et se verront imputer le tarif individuel (majoration).
Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent sur le devis pourront être perçus par le vendeur lors de la réservation.

Ces tarifs comprennent : les entrées dans les sites, le(s) repas (boissons comprises) si mentionnés au programme et un guide si demandé et mentionné au programme.

Ces tarifs ne comprennent pas : le transport, l'assurance annulation, les extras personnels, l'accompagnement (sauf si mentionné).

Des taxes locales additionnelles payables sur place peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour,...) et sont à votre charge.

REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par le vendeur après la formation du contrat sauf dans les cas limitatifs prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant la prestation touristique.
En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette réservation, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

REGLEMENT

Toute réservation doit être accompagnée d'un règlement correspondant à 50% du montant total des prestations. Le règlement devra être effectué par chèque, virement bancaire ou mandat administratif. Le solde est dû au plus tard 7 jours avant la prestation touristique.

Dans le cas d'un règlement par mandat administratif, le client remettra à l'Office de Tourisme, au plus tard 30 jours avant la visite, l'engagement de l'administration à s'acquitter du montant total maximum 30 jours après la date de la visite.

Concernant les visites en zone réservée de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, l'organisateur s'engage à communiquer à l'office de tourisme Grand Roissy les coordonnées (copie de pièce d'identité et adresse mail) de chaque participant maximum quatre semaines avant la date de la visite.

ABSENCE D'UN DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par le vendeur.

BON D'ECHANGE

Le vendeur adresse au client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique au minimum 7 jours avant la date de la prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au partenaire par le client est obligatoire.

ARRIVEE ET DUREE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange.
En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du vendeur. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance annulation qu'il a souscrit.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

- A partir de la signature du contrat : 10% du montant total de la prestation
- Du 30e au 21e jour avant la date prévue : 25% du montant total
- Du 20e au 16e jour avant la date prévue : 50% du montant total
- Du 15e jour avant la date prévue jusqu'au jour J : 100% du montant total

Ces conditions d'annulation sont valables pour l'annulation d'une prestation par le groupe entier, de même que par un individuel.

Toute annulation totale doit être notifiée directement à l'Office de Tourisme par mail groupes@grand-roissy-tourisme.com avec accusé de réception ainsi que par courrier recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Toute annulation partielle doit être notifiée directement à l'Office de Tourisme par mail ou par courrier au plus

tard 72h avant le début de la prestation. Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'office de tourisme.

ANNULATION DU FAIT DE L'OFFICE DE TOURISME

Dans ce cas, l'Office de Tourisme doit informer le client par courrier ou courriel, avec accusé de réception. Le client, sans préjuger de recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé selon les termes de l'article « REMBOURSEMENT POUR ANNULATION »

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme.

En outre et conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'office de tourisme peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'office de tourisme notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. En raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure) et notifie la résolution du contrat au client dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

REMBOURSEMENT POUR ANNULATION

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'office de tourisme procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ASSURANCE ANNULATION

L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès d'un organisme de son choix.

GRATUITES

Une gratuité est attribuée en général à partir de 30 participants ou selon conditions des prestataires. Elle revient au conducteur. La gratuité accompagnateur accordée par certains restaurateurs revient en totalité au guide de l'Office de Tourisme s'il y a lieu.

SUPPLEMENTS

Toutes prestations non prévues dans le forfait (suppléments à la carte, boissons, visites, achats de produits) doivent être réglées immédiatement sur place par le client. L'Office de Tourisme est à votre disposition pour étudier et chiffrer des prestations. Nous contacter au préalable.

MODIFICATION

Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courrier électronique à groupe@grand-roissy-tourisme.com.

Toute modification doit faire l'objet d'un accord avec l'Office de Tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnelle, nous sommes à votre disposition pour étudier toute prestation complémentaire.

Modification du fait de l'office de tourisme

Pour toute modification de notre fait, nous nous engageons à prévenir le plus rapidement possible notre client. L'office de tourisme peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités

prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'office de tourisme devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'office de tourisme sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'office de tourisme rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par tous moyens :

- Soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées.
- Soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposée par l'Office de Tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les deux parties.

Si la prestation de substitution est moins chère que la prestation commandée, le trop perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

Si au cours du circuit l'Office de Tourisme se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat représentant une part importante du prix, l'Office de Tourisme proposera une prestation en remplacement de celle prévue en supportant les frais éventuels de supplément de prix. Si la prestation acceptée par le Client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme remboursera au Client la différence de prix au plus tard à la fin du circuit.

Dans l'hypothèse inverse un complément devra être réglé par le Client.

Cette clause n'est pas applicable en cas de force majeure empêchant l'Office de Tourisme de fournir la prestation réservée par le Client. Ce dernier devra supporter les changements imposés par le cas de force majeure.

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, la base de facturation sera celle indiquée sur le bon de réservation.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs des visites des sites.

CAS DE FORCES MAJEURES

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits (notamment des conditions météorologiques), des cas de forces majeure, de fautes commises par le client ou des faits de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

On entend par force majeure, tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit l'office de tourisme ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou de prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de conditions climatiques (intempéries, tempêtes ...), des conditions hydrologiques (crues, inondations ...), fermeture d'établissements.

La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

RESPONSABILITES

L'office de tourisme est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'office de tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article « CAS DE FORCE MAJEURES » des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'office de tourisme, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'office de tourisme ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'office de tourisme remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'office de tourisme ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Prix
Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, ½ pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuel ». Le jour du départ, la chambre peut être récupérée et doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Capacité
Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture de contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis au vendeur.

Animaux
Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplémentaire tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique.

Restauration
L'Office de Tourisme ne serait être tenue responsable d'aucune responsabilité concernant des menus spéciaux, allergies ou intolérances non déclarées lors de la réservation des prestations de restauration.

HANDICAP

Il est de la responsabilité des personnes à mobilité réduite d'informer l'Office du Tourisme de leur situation particulière lors de la réservation. Une demande de réservation ne pourra être confirmée qu'après vérification par l'Office du tourisme de l'adéquation du séjour aux besoins du Client. L'adéquation du séjour est appréciée au cas par cas en fonction du degré de handicap déclaré par le client et des capacités de prise en charge des prestataires en temps réel.

CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'office de tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

L'office de tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'office de tourisme du fait de la cession du contrat.

DONNEES PERSONNELLES

L'office de tourisme est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre réservation, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il lui suffit de s'adresser par écrit à :

6 Allée du Verger, 95700 Roissy-en-France
groupes@grand-roissy-tourisme.com

LITIGES / RECLAMATIONS

Les présentes CPV sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'office de tourisme par courriel : groupes@grand-roissy-tourisme.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service Groupes et à défaut de réponse satisfaisante du Service Clientèle dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Cergy Pontoise pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n°95-664 du 4 août 1994, les offres présentées dans lesdites conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE SERVICE GROUPES

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans l'organisation de votre prochaine sortie dans le Grand Roissy. Que vous ayez besoin d'un conseil ou d'une réservation, notre service groupes est là pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes prêts à vous conseiller et à gérer vos réservations.

Contactez-nous dès maintenant !



Tariana CARVALHO
Responsable commerciale et partenariats

Bureau : +33 (0) 1 34 29 43 40
Mobile : +33 (0) 7 66 30 26 86
Mail : tcarvalho@ville-roissy95.fr



Michel PRISCIANDARO
Apprenti chargé de groupes

Bureau : +33 (0) 1 34 29 43 14
Mail : mprisciandaro@ville-roissy95.fr



Suivez les actualités du Grand Roissy sur :

@otgrandroissy
 Office de Tourisme Grand Roissy
www.grand-roissy-tourisme.com

#VisitGrandRoissy

Carte de la destination

Le Grand Roissy bénéficie d'une accessibilité exceptionnelle par avion, train ou route. Pour vos événements, c'est la garantie d'importants gains de temps et d'une optimisation des budgets de déplacement.



Par avion

L'aéroport Paris - Charles de Gaulle accueille les vols nationaux et internationaux, moyens et longs courriers. Il abrite actuellement 3 terminaux. Le terminal 2 accueille le hub international d'Air France et de ses partenaires SkyTeam. Les terminaux sont reliés par des navettes gratuites, dont le métro automatique CDGVAL. Vous pouvez également bénéficier des avantages d'AIR FRANCE KLM Global Meetings & Events, le partenaire incontournable de vos congrès, salons et séminaires.

Par les transports en commun

À 27 km au nord-est de Paris, l'aéroport est accessible par divers transports en commun pratiques : RER B, Roissybus, Le Bus Direct, navettes VEA (de Disneyland® Paris), Filéo Roissy (de 16 communes), et lignes de bus RATP. La Gare TGV relie Roissy aux principales villes françaises, ainsi qu'à Amsterdam, Bruxelles et Anvers. La gare routière Roissypôle dessert les grandes compagnies d'autocars pour des trajets nationaux et internationaux.



Par la route

Grand Roissy se trouve à la convergence des autoroutes A1 du nord au sud (depuis Lille ou Paris) et de l'A104 « La Francilienne » d'est en ouest. Une dizaine de parcs de stationnement est disponible, de courte à longue durée, avec possibilité de réservation en ligne. Chaque terminal compte une zone de dépose minute et est directement accessible par les compagnies de taxi. Les comptoirs d'une quinzaine de marques de location de voiture sont également accessibles aisément depuis les terminaux.

Des navettes pour les hôtels

Des services de navette gratuite desservent les zones hôtelières de Roissy-en-France, du Mesnil-Amelot et Paris Nord 2. Certains des hôtels mutualisent ce service de navette, d'autres ont leur propre service. Pour avoir plus d'information, consultez notre site internet.





EVERYDAY IN ROISSY !

GRAND-ROISSY-TOURISME.COM



ROISSY
LAND OF BUSINESS & LEISURE



Office de Tourisme Grand Roissy - 6 Allée du Verger - 95700 Roissy-en-France

Les logos, marques et photographies figurant dans le présent dossier sont la propriété exclusive de leurs détenteurs respectifs.

Conception - Réalisation : Office de Tourisme Grand Roissy ©Vokya Dien

Sauf spécifications ci-dessous, les photographies du dossier sont la propriété de l'Office de Tourisme Grand Roissy

P 4 : Abbaye de Royaumont ©Olivier Ouadah | Château d'Écouen ©Musée national de la Renaissance

P 5 : Château de Chantilly ©Thibault Charpentier | Grande Singerie ©Sophie Lloyd

P 6 : Basilique Saint-Denis ©Chabe | Intérieur Basilique ©Pierre Poschadel

P 7 : Collégiale Saint-Martin ©Ville de Montmorency | Extérieur Collégiale ©Wikimedia commons

P 8 : Musée ARCHÉA ©Jean-Yves Lacôte

P 9 - 10 : Brasserie d'Orville ©Brasserie d'Orville | Musée ARCHÉA ©Jean-Yves Lacôte

P 12 : Terminal 1 ©ADP, DR | Groupe visite aéroport ©Maison de l'Environnement

P 13 : Musée de l'Air et de l'Espace ©MAE | Vieux Goussainville ©Le Parisien, DR | P 26 : Autoroute ©Adobe Stock

L'Office de Tourisme Grand Roissy remercie ses partenaires pour leur aimable contribution.